



**Doc. 14514**

21 mars 2018

## **Élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme**

### **Liste et curriculum vitae des candidats présentés par le Gouvernement du Monténégro**

#### **Communication**

Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire



**Sommaire**

**Page**

1. Liste et curriculum vitae des candidats présentés par le gouvernement du Monténégro .....	3
2. Informations relatives à la procédure nationale de sélection des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme .....	3
Annexe 1 – Ivana JELIĆ .....	6
Annexe 2 – Mirjana POPOVIĆ .....	12
Annexe 3 – Boris SAVIĆ .....	18

## 1. Liste et curriculum vitae des candidats présentés par le gouvernement du Monténégro

*Lettre de la Représentation Permanente du Monténégro auprès du Conseil de l'Europe, à M. Wojciech Sawicki, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire, datée du 13 février 2018.*

[...]

La Représentation permanente du Monténégro auprès du Conseil de l'Europe présente ses compliments à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et a l'honneur de transmettre copie de la lettre de M. Srđan Darmanović, ministre des Affaires étrangères du Monténégro, à M. Wojciech Sawicki, Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire, qui l'informe de la liste des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre du Monténégro, pour examen et utilisation dans la procédure ultérieure.

[...]

## 2. Informations relatives à la procédure nationale de sélection des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme

*Lettre de M. Srđan Darmanović, Ministre des affaires étrangères du Monténégro, à M. Wojciech Sawicki, Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire, datée du 8 février 2018.*

[...]

Conformément à la procédure d'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme et ayant appris que le Panel consultatif d'experts sur les candidats à l'élection de juges à la Cour européenne des droits de l'homme<sup>1</sup> avait bien achevé son évaluation des candidatures, j'ai l'honneur de vous prier de trouver ci-dessous la liste des trois candidats à l'élection d'un juge au titre du Monténégro.

Cette liste, qui comporte les noms de trois candidats inscrits par ordre alphabétique et dont la biographie est jointe en annexe, a été avalisée par le Gouvernement du Monténégro lors de sa réunion du 21 septembre 2017; elle est établie comme suit:

- M<sup>me</sup> Ivana JELIĆ, docteur en droit, professeur associé de la Faculté de droit de l'Université du Monténégro
- M<sup>me</sup> Mirjana POPOVIĆ, juge à la Haute Cour de Podgorica
- M. Boris SAVIĆ, président de la Haute Cour de Podgorica.

Par ailleurs, la présente liste a été établie à la suite de l'application de la procédure nationale de sélection des candidats, qui, nous en sommes convaincus, reflète les principes de la procédure démocratique, de l'État de droit, de la non-discrimination, de l'obligation de rendre des comptes et de la transparence.

Dans un premier temps, le Gouvernement du Monténégro a constitué, par décision du 22 juin 2017, la commission chargée d'établir la liste des candidats à avaliser par le Gouvernement. La composition de la commission est la suivante:

- M. Zoran Pažin, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice, président de la Commission, et les membres suivants:
- M<sup>me</sup> Vesna Medenica, présidente de la Cour suprême du Monténégro
- M. Dragoljub Drašković, président de la Cour constitutionnelle du Monténégro
- M. Adrijan Vuksanović, président de la commission de l'intégration européenne du Parlement du Monténégro
- M. Dragan K. Vukčević, président de l'Académie monténégrine des sciences et des arts
- M. Momir Jauković, chef de la Division de l'organisation de la magistrature du ministère de la Justice, secrétaire de la commission.

---

1. Établi par la Résolution CM/Res(2010)26

La décision du Gouvernement attribue à la commission les compétences suivantes:

- vérifier si les candidats réunissent les conditions fixées par l'appel à candidature pour l'établissement de la liste de trois candidats à l'élection d'un juge à la Cour européenne des droits de l'homme, qui doivent être conformes aux principes de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et des autres documents pertinents du Conseil de l'Europe
- soumettre au Gouvernement la liste des trois candidats à l'élection d'un juge à la Cour européenne des droits de l'homme.

En parallèle, afin que la commission puisse exercer ses fonctions, le Gouvernement a, dans ses conclusions du 22 juin 2017, ordonné au ministère de la Justice de lancer dans le journal officiel du Monténégro et dans les quotidiens nationaux un appel à candidature pour la sélection de trois candidats, qui soit conforme aux principes de la Convention européenne des droits de l'homme.

En conséquence, l'appel à candidature a été publié le 23 juin 2017 dans le journal officiel du Monténégro, sur le site internet du ministère de la Justice et dans les quotidiens Pobjeda, Dan, Vijesti et Dnevne Novine. L'appel à candidature énumérait les conditions fixées pour le poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme, les documents à présenter, ainsi que le délai et les modalités du dépôt des candidatures.

Outre les conditions générales applicables aux emplois de la fonction publique nationale prévues par la loi relative aux fonctionnaires et aux agents de l'État (nationalité monténégrine, majorité, aptitude médicale, certificat de diplôme, certificat de casier judiciaire vierge – absence de condamnation pénale pour une infraction rendant un candidat impropre à exercer des fonctions au sein de l'administration nationale et absence de poursuites pénales en cours), tout candidat au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme devait satisfaire aux critères supplémentaires suivants:

- être titulaire d'un diplôme de la faculté de droit
- présenter un certificat d'obtention du concours national de la justice ou un certificat universitaire similaire conforme à la loi spéciale
- posséder au moins 15 ans d'expérience professionnelle dans une profession juridique
- être âgé de 65 ans maximum
- posséder l'expérience adéquate dans le domaine des droits de l'homme
- jouir de la plus haute considération morale et être apte à l'exercice des fonctions de juge
- maîtrise de l'anglais ou du français, la maîtrise des deux langues étant considérée comme un atout.

Le délai prévu pour le dépôt des candidatures était de 15 jours à compter de la date de publication de l'appel à candidature.

Les neuf candidats suivants ont présenté les documents demandés en temps utile: M. Vladan Đuranović, avocat; M<sup>me</sup> Ivana Jelić, docteur en droit, professeur associé de la Faculté de droit de l'Université du Monténégro; M<sup>me</sup> Desanka Lopičić, juge à la Cour constitutionnelle du Monténégro; M<sup>me</sup> Valentina Pavličić, représentante du Monténégro auprès de la Cour européenne des droits de l'homme; M<sup>me</sup> Mirjana Popović, juge à la Haute Cour de Podgorica; M<sup>me</sup> Vesna Ratković, docteur en droit, membre du Conseil des procureurs; M<sup>me</sup> Jelena Ružičić, juge au tribunal de première instance de Nikšić; M. Boris Savić, président de la Haute Cour de Podgorica et M<sup>me</sup> Danka Živković, Procureure principale auprès du Parquet de Kotor.

La commission s'est réunie une première fois le 31 juillet 2017; elle a défini à cette occasion ses méthodes de travail et a pris note des candidatures et des documents demandés qu'elle avait reçus. Au cours de cette même réunion, la commission a conclu que tous les candidats réunissaient les conditions fixées par l'appel à candidature.

Outre l'exigence d'une expérience pertinente dans le domaine du droit et de la plus haute considération morale, la connaissance de l'anglais ou du français était une condition sine qua non pour être candidat au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme. La commission a donc conclu que la connaissance active de l'anglais ou du français devait être évaluée séparément au cours de l'entretien avec les candidats, ce que précisait l'appel à candidature. À cette fin, la commission a jugé bon de recourir pour les entretiens à des experts en langue anglaise et française choisis parmi les interprètes des tribunaux.

Tous les candidats ont été informés soigneusement et en temps utile du fait que l'entretien se déroulerait dans l'une des langues officielles du Conseil de l'Europe, selon ce qu'ils avaient indiqué dans leur candidature. Les entretiens ont eu lieu le 4 septembre 2017 dans les locaux de la Cour suprême du

Monténégro. Les experts en anglais et en français étaient présents lors des entretiens, aux côtés du président, des membres et du secrétaire de la commission. Tous les candidats ont été entendus au cours d'un entretien individuel, conformément à l'ordre de passage établi (ordre alphabétique du patronyme du candidat).

La commission a abordé les sujets suivants au cours de chaque entretien avec les candidats:

- l'expérience qu'ils ont acquise dans le domaine des droits de l'homme;
- leur parcours professionnel;
- les motivations de leur candidature.

Les candidats devaient répondre en français ou en anglais. La commission n'a pas interrogé les candidats sur le niveau de leurs connaissances en droit.

Après avoir vérifié que les candidats réunissaient les conditions fixées par l'appel à candidature du 23 juin 2017 et après les avoir entendus au cours d'un entretien avec le concours professionnel d'experts en anglais et en français, la commission s'est prononcée à leur sujet par un vote à huis clos, qui a abouti à l'établissement d'une proposition de liste de trois candidats, qui devait encore recevoir l'aval définitif du Gouvernement.

Monsieur le Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,

La liste des candidats que je vous sou mets par la présente est la même que celle qui a été établie par la commission compétente, puis avalisée par le Gouvernement. Ces candidatures ayant été évaluées par le Panel consultatif, j'ai le plaisir de vous transmettre la liste des candidats au poste de juge à la Cour européenne des droits de l'homme au titre du Monténégro.

[...]

Je profite de cette occasion pour vous remercier et remercier l'Assemblée parlementaire de l'ensemble de l'aide dispensée au Monténégro depuis son adhésion au Conseil de l'Europe. Je peux vous assurer que nous sommes tout disposés à renforcer en permanence nos relations.

[...]

## Annexe 1 – Ivana JELIĆ

### CURRICULUM VITAE<sup>2</sup>

#### I. État civil

Nom, prénom: Jelić, Ivana

Sexe: féminin

Date et lieu de naissance: 17/03/1975, à Podgorica, Monténégro

Nationalité: monténégrine

#### II. Études et diplômes, et autres qualifications

Éducation:

- Licence en droit (1994-1998, trois ans d'études universitaires générales en droit et un an d'études universitaires spécialisées en droit public international, diplômée avec l'un des meilleurs grades de sa promotion), faculté de droit, université du Monténégro, Podgorica, Monténégro;
- Maîtrise en droit (2001-2004, programme universitaire classique en trois ans pour obtenir le titre de maître en droit dans le domaine du droit public international et des droits de l'homme; titre du mémoire «Contemporary Legal Protection of National Minorities, with Special Emphasize on the SEE»; diplômée avec la plus grande distinction), faculté de droit, université de Belgrade, Belgrade, Serbie;
- Année de spécialisation hors programme et de recherche doctorale à la faculté de droit de l'Université de Californie Berkeley – Boalt Law School (année universitaire 2004/2005), Berkeley, Californie, suivie d'un stage doctoral – de recherches au Centre de recherche sur les droits de l'homme de l'Université de Columbia, à New York (mai-juillet 2005), New York, dans le cadre du *Junior Faculty Development Program*, financé par les États-Unis;
- Doctorat en droit (2004-2007, doctorat en droit public international; titre de la thèse «International State Responsibility for the Unlawful Acts Done by Natural Persons»; diplômée avec la plus grande distinction).

Titres universitaires:

- Professeure associée à la faculté de droit et à la faculté des sciences politiques de l'université du Monténégro (28/03/2013. – 27/03/2018),
- Professeure émérite invitée – Mercator Fellow (titre universitaire à vie, obtenu en 2016) à la Faculté de droit de la Freie Universität Berlin – *doctorat et postdoctorat interdisciplinaires conjoints* «Les droits de l'homme sous pression: éthique, droit et politique».

Autres qualifications:

- Membre du Comité des sciences juridiques de l'Académie monténégrine des sciences et des arts, élue en juin 2015.
- Formatrice dans les domaines du droit européen des droits de l'homme, de la Convention européenne des droits de l'homme et de la protection des minorités au Centre de formation en matière judiciaire et de poursuites du Monténégro, élue le 16/05/2016.

#### III. Activités professionnelles pertinentes

##### a. Description des activités judiciaires

- **En tant que membre (2015-2018) et vice-présidente (à partir de mars 2017) du Comité des droits de l'homme des Nations Unies**, j'ai participé à l'examen des cas et à l'adoption des Observations qui s'y rapportent.

---

2. Les mentions en caractères gras indiquent les postes occupés ou les activités menées actuellement.

Bien que le Comité soit un organe issu d'un traité international et non un tribunal, sa prise de décisions sur les violations présumées des droits civils et politiques, tels que garantis par le PIDCP, s'apparente *de facto* à une activité judiciaire internationale, quoique considérée dans la théorie du droit comme une activité *quasi judiciaire*.

En gardant à l'esprit que la juridiction internationale du Comité susmentionnée est comparable à la juridiction européenne de la Cour européenne des droits de l'homme et que leurs procédures sont quasiment identiques, les membres du Comité prennent part aux décisions relatives aux plaintes concernant des violations des droits civils et politiques et formulent leurs décisions sous forme d'Observations du Comité.

En tant que membre du Comité, et en particulier de ses Groupes de travail qui se chargent de décider des plaintes individuelles (communications) contre les États, en tant que Parties contractantes, concernant des violations présumées des droits civils et politiques protégés par le PIDCP, j'ai pris part à l'examen, au reporting et à l'adoption des Observations de 210 cas.

#### *b. Description des activités juridiques non judiciaires*

- En tant que **membre du Comité des droits de l'homme des Nations Unies**, j'ai participé à de nombreux groupes de travail (dont une fois comme rapporteure) chargés d'examiner les rapports nationaux et d'entretenir un dialogue avec les États (les Hautes Parties contractantes) et, enfin, d'adopter les Observations finales du Comité. J'ai également participé à la rédaction et à l'adoption de son Commentaire général n° 36 sur le droit à la vie.
- En tant que membre du CDDH (2008-2012), j'ai régulièrement contribué à son travail complexe destiné à faire progresser le respect des droits de l'homme et j'ai été élue par mes collègues pour faire partie des quatorze experts du Conseil de l'Europe chargés de négocier certains aspects légaux européens relatifs à l'adhésion de l'Union européenne à la Convention et, en conséquence, de proposer un projet d'accord d'adhésion.
- En tant que membre du comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (2012-2016), j'ai contribué au travail sur la protection des minorités par le biais de séances plénières et de missions de terrain dans cinq États (Lettonie, Danemark, Espagne, Finlande et Arménie). En outre, j'ai représenté cet organe à la conférence internationale sur le peuple same qui s'est tenue en Finlande en 2014. À partir de 2014, j'ai également été rapporteure sur l'égalité entre les femmes et les hommes et représenté le comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales au sein de la structure du Conseil de l'Europe.
- **En tant que professeure associée à la faculté de droit et à la faculté des sciences politiques de l'université du Monténégro** (de mars 2013 à mars 2018), j'ai enseigné les matières suivantes: droit public international, droit international des droits de l'homme, droit diplomatique et consulaire international et clinique juridique (pour les étudiants de licence et de programmes universitaires spécialisés) et protection européenne des droits de l'homme (pour les étudiants de masters).
- En tant que professeure adjointe à la faculté de droit et à la faculté des sciences politiques de l'université du Monténégro (d'avril 2008 à mars 2013), mes cours se sont concentrés sur les matières suivantes: droit public international, droit international des droits de l'homme, droit diplomatique et consulaire international et clinique juridique (pour les étudiants de licence et de programmes universitaires spécialisés).
- En tant que maître assistante principale à la faculté de droit de l'université du Monténégro (mars 2004 – mars 2008), mes obligations pédagogiques incluaient des cours pratiques ainsi que des cours théoriques en droit public international et tous les cours du programme spécialisé en droit public international, dont le cours de droit international des droits de l'homme.
- En tant que maître assistante à la faculté de droit de l'université du Monténégro (mars 2001 – mars 2004), mes obligations pédagogiques incluaient des cours pratiques en droit public international et tous les cours en option du programme spécialisé en droit international, dont le cours de droit international des droits de l'homme.
- En tant que conseillère juridique de la subdélégation du Monténégro du Comité international de la Croix-Rouge (1999-2001), j'étais chargée de contrôler la protection des droits de l'homme des victimes de guerre et l'application du droit humanitaire international, ainsi que de la diffusion des normes juridiques internationales pertinentes. Mes langues de travail étaient l'anglais et le français, langues de travail officielles du Comité.

*c. Description des activités professionnelles non juridiques*

- Participation à des formations sur les droits de l'homme et sensibilisation en la matière au sein du secteur civil, à partir de 1997, initialement en tant que stagiaire et, à partir de 2004, en tant que professeure.
- Coach et conseillère juridique d'équipes d'étudiants dans le cadre de concours de plaidoiries dans le domaine du droit public international et des droits de l'homme (ex. Jussup Moot Court – Washington D.C. 2006, IHL Moot Court – Belgrade 2005 et 2006, IHL regional Moot Court – Sarajevo 2008, équipe gagnante). Juge à la Balkans Case Challenge Moot Court – Vienne, 2010.
- À partir de 2013, en la qualité de **directrice adjointe de l'Académie Straniak pour la démocratie et les droits de l'homme**, un projet éducatif universitaire conjoint de l'université du Monténégro, l'Université de Vienne et l'Institut Ludwig Boltzmann des droits de l'homme de Vienne, j'ai participé à la gestion, à l'enseignement et à l'organisation générale de quatre cycles d'université d'été destinés aux étudiants des années supérieures en droit et disciplines apparentées d'universités européennes et autres (2013-2016).

**IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme**

Vingt ans d'expérience dans le domaine des droits de l'homme et dix-huit années de travail, ce qui inclut de nombreuses activités et une grande expérience dans les domaines de l'enseignement, de la promotion et de la protection des droits de l'homme, par le travail dans les organes et institutions suivants (par ordre chronologique):

- Comité international de la Croix-Rouge (1999-2001), conseillère juridique;
- Faculté de droit, université du Monténégro (de mars 2001 à aujourd'hui), carrière universitaire habituelle, de maître assistante à professeure associée, enseignement à plein temps;
- Faculté des sciences politiques, université du Monténégro (de 2005 à aujourd'hui), enseignement à temps partiel;
- Centre des droits de l'homme, université du Monténégro (de sa création en 2001 jusqu'à 2008), chercheuse;
- Gouvernement du Monténégro – experte indépendante, participation au processus d'harmonisation de la législation monténégrine pour la rendre conforme aux normes de l'Union européenne; experte juridique, négociation du Chapitre 23 avec l'Union européenne (2012-2013); experte juridique, rédaction de plusieurs lois relatives aux droits de l'homme conformément aux normes juridiques de l'Union européenne; présidente du groupe de travail spécialisé du gouvernement du Monténégro sur la résolution de la question de la citoyenneté des réfugiés de Vraka/d'Albanie, qui restait un problème irrésolu depuis plus de vingt ans; ainsi que membre universitaire indépendant du Conseil sur l'égalité entre les femmes et les hommes (depuis sa création en juillet 2016);
- Secteur civil – enseignement et promotion des normes européennes relatives à l'État de droit, aux droits de l'homme et à la démocratie, et aide juridique bénévole aux membres de groupes vulnérables en matière de protection de leurs droits de l'homme (régulièrement à partir de 2005);
- Organisations internationales (Conseil de l'Europe, Union européenne, OSCE, PNUD, CICR, HCR, OCDE/UE SIGMA): experte juridique dans le cadre de onze projets d'aide technique et de soutien juridique à la communauté internationale dans le renforcement de l'état de droit et de la démocratie au Monténégro et l'harmonisation de la législation monténégrine conformément aux normes internationales et européennes, à Podgorica, Monténégro (2004 – 2014);
- Divers organes spécialisés du Conseil de l'Europe depuis 2008, comme suit:
- Comité directeur pour les droits de l'homme – CDDH (2008-2012) et ses groupes de travail (tels que le Groupe de travail ad hoc sur la rédaction de l'accord d'adhésion de l'Union européenne à la CEDH, 2010-2011);
- Comités DH-PR I DH-MIN (2008-2010), membre;
- Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationale (2012-2016), membre; élue deuxième vice-présidente en novembre 2014; élue, par le Comité des Ministres, experte pouvant être appelée devant le Comité au sujet du Monténégro le 11/05/2017;

- Comité des droits de l'homme des Nations Unies (2015-2018), membre; élue vice-présidente en mars 2017.

## V. Activités publiques

### a. Postes dans la fonction publique

Membre du Conseil des procureurs du Monténégro (2008–2012), élue par le Parlement du Monténégro en tant qu'experte universitaire indépendante.

### b. Mandats électifs

Membre du Tribunal d'honneur de l'université du Monténégro (2011–2015), élue par le Sénat de l'Université du Monténégro.

**Vice-présidente de l'Association monténégrine des avocats, élue en juillet 2008 et réélue en juillet 2013 par l'assemblée de l'Association.**

### c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

Néant. Ni membre, ni titulaire d'un poste au sein d'un mouvement ou parti politique.

## VI. Autres activités

### a. Domaine

Gestion de l'éducation

### b. Durée

2011-2012 et 2015-2016

### c. Fonctions

Vice-doyenne de la Coopération internationale de la faculté de droit, université du Monténégro, pour deux mandats, comme susmentionné.

## VII. Travaux et publications

97 publications scientifiques et spécialisées, parmi lesquelles des livres, des manuels universitaires, des articles scientifiques et professionnels, des études, des analyses et des rapports, la plupart rédigés en anglais. Coauteur de quatre monographies internationales et d'un manuel.

Les dix titres les plus pertinents selon l'auteur:

Livres:

- *Human Rights and Multiculturalism*, faculté de droit, université du Monténégro, Podgorica, 2013. (publié en monténégrin),
- *State Responsibility in International Law*, université du Monténégro, Podgorica, 2009. (publié en monténégrin),
- *Human Rights – Introduction to Study*, (coauteure avec Prof. Kregar et al.), faculté de droit, université à Zagreb, Zagreb, 2014. (publié en croate),
- *Grundrechte in Montenegro* (coauteure), de: *Handbuch der Grundrechte in Deutschland und Europa: Band IX: Grundrechte in Ostmittel- und Osteuropa*, Merten / Papier (Hg) C.F. Müller; Heidelberg, 2016, pp. 481-534 (publié en allemand),
- *Legal Protection against Discrimination in Montenegro* (coauteure), de: "Legal Protection against Discrimination in South East Europe – Regional Study", SEELS Skopje, Ludwig Boltzman Institute for Human Rights, Vienne, 2016, pp. 341–400. (publié en anglais).

Articles scientifiques:

- European Court of Human Rights and UN Human Rights Committee: Convergence in the Application of International Human Rights Standards?, *Legal Journal*, vol. 2/2016, Podgorica, 2016, pp. 39-51. (publié en monténégrin),
- *Legal Certainty in the Jurisprudence of the European Court of Human Rights*, in: *Book of Proceedings*, faculté de droit, université à Belgrade, Belgrade, 2014, pp. 404-415. (publié en monténégrin),
- *Normes internationales régissant la responsabilité pour le génocide*, dans: “*Studime Juridike*”, vol. 2/2014, faculté de droit, université de Tirana, Tirana, 2014, p. 188 – 212. (publié en français),
- *Freedom of Expression v. Right to Privacy: A Contemporary Challenge of Europe and Montenegro*, *Legal Journal*, vol. 1/2014, Podgorica, 2014. pp. 43-56. (publié en monténégrin),
- *Rule of Law and Human Rights Protection in a Multicultural State of Western Balkans*, in: N-J. Heintze et. Al (eds.): «*Rule of Law, Human Rights and EU*», 2012, SEELS, GIZ, BMZ, Skopje, 2012, pp. 35 – 48. (publié en anglais).

**VIII. Langues**

Langue	Lu			Écrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
<b>a. Première langue:</b>									
Monténégrin	x			x			x		
<b>b. Langues officielles:</b>									
- Anglais (première langue étrangère)	x			x			x		
- Français	x				x		x		
<b>c. Autres langues:</b>									
- Italien		x			x			x	
- Allemand			x			x			x

**IX. Au cas où vous n’auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.**

Je confirme qu’au cas où je n’aurais pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans la deuxième langue officielle [le français], si je suis élue juge à la Cour, j’ai l’intention de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre mes fonctions ainsi que, si besoin est, au début de mon mandat.

**X. Autres éléments pertinents**

Spécialisations et postes de professeure invitée

- 2016 – Professeure émérite invitée en droit international des droits de l’homme à la faculté de droit de la Freie Universität Berlin, Berlin, Allemagne.
- 2015 – Professeure invitée en droit international des droits de l’homme à la faculté de droit de l’Université hébraïque de Jérusalem, Jérusalem, Israël.
- 2015 – Professeure invitée à l’Université Sophia Antipolis, Nice, France.
- 2013–2014 – Universitaire invitée à la Freie Universität Berlin, Berlin, Allemagne.
- Professeure invitée dans le cadre du European Regional Master in Human Rights and Democracy (ERMA), à l’université de Sarajevo et l’université de Bologne, Sarajevo, Bosnie-Herzégovine.
- 2009–2010 – Universitaire invitée au Centre de recherche sur la gouvernance internationale, London School of Economics and Political Science, Londres, Royaume-Uni.

- 2008 – Nations Unies à Genève – Commission du droit international/Séminaire avancé en droit international, ONU Genève, Suisse.
- 2007 – Université de Paris 2 – Assas, Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire, chercheuse invitée.
- 2006 – Académie de droit international de La Haye, *Certificat d'achèvement du cours de droit public international*, La Haye, Pays-Bas.
- 2005 – Universitaire invitée en vue d'effectuer le stage à l'université de Columbia à New York, au Centre de recherche sur les droits de l'homme, New York, États-Unis.
- 2004–2005 – université de Californie à Berkeley, Boalt Law School, Certificat de réussite du Junior Faculty Development Program, programme spécialisé en droit – droit public international et droit international des droits de l'homme, financé par le département d'État des États-Unis d'Amérique, Berkeley, Californie, États-Unis (année universitaire complète).
- 2002 – université de Bergen, faculté de droit, bourse de recherche accordée par le Conseil de la recherche du Royaume de Norvège (semestre d'hiver).

J'ai donné des conférences sur différents sujets dans le domaine de la protection des droits de l'homme au niveau international et européen dans les universités de Berkeley, San Francisco, Vienne, Ljubljana, Belgrade, Zagreb, Rijeka, Johannesburg, Berlin, Nice, Prague, etc.

*Participation à des projets de recherche:*

Participation à des projets de recherche internationaux dans le domaine des droits de l'homme, réalisés en anglais et en français, au sein des réseaux universitaires suivants:

- le Réseau des centres des droits de l'homme d'Europe du Sud-Est, financé par WUS Austria (de 2001 à 2004),
- le Réseau SEELS (South East European Law Schools Network), financé par la GIZ, Allemagne (de 2011 à 2016), et le
- le Réseau européen d'experts juridiques dans le domaine de l'égalité des genres et de la non-discrimination, financé par la Commission européenne (de 2015 à aujourd'hui).

Recherches individuelles sur les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie effectuées dans des institutions universitaires émérites, y compris l'université de Californie Berkeley, l'Académie de droit international de La Haye, la Freie Universität Berlin, l'université Paris 2 – Assas, l'université Sofia Antipolis Nice, l'Université de Columbia à New York, la London School of Economics and Political Science.

**XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.**

Je confirme que je m'installerai de manière permanente à Strasbourg au cas où je serais élue juge à la Cour.

## Annexe 2 – Mirjana POPOVIĆ

### CURRICULUM VITAE<sup>3</sup>

#### I. État civil

Nom, prénom: Popović, Mirjana (M.P.)

Sexe: féminin

Date et lieu de naissance: 9 mars 1974, Podgorica, Monténégro

Nationalité: monténégrine

#### II. Études, diplômes et autres qualifications:

- 1990–1994 – Lycée «Danilo Kis» Budva (Département des langues étrangères – anglais, allemand, latin)
- 1994–1998 – Faculté de droit, université du Monténégro
- 1998–2000 – Stagiaire juridique dans un cabinet d'avocats
- 2000 – Réussite à l'examen d'État obligatoire
- 2000–2001 – Assistante juridique dans un cabinet d'avocats
- 2001 – Diplômée du Barreau, habilitée à exercer en tant qu'avocate en vertu de la loi monténégrine

Principales formations professionnelles en droit suivies au Monténégro et à l'étranger:

- Formation organisée en coopération avec l'Institut européen d'administration publique (IEAP) sur le thème «Instruments, caractéristiques et principes fondamentaux du droit de l'Union européenne»;
- Formation organisée en coopération avec la Fondation allemande pour la coopération internationale (IRZ), sur le thème «Enjeux actuels du droit de la famille et du droit successoral»;
- Formation organisée en coopération avec le Centre AIRE de Londres et la mission de l'OSCE au Monténégro, sur le thème «Législation anti-discrimination et normalisation européenne – Expérience comparative»;
- Séminaire «Enjeux actuels du droit du travail» et formation organisée sur le thème des questions contentieuses dans le droit de la responsabilité délictuelle, et plus particulièrement sur les préjudices matériels et moraux»;
- Formation sur la loi sur la procédure civile, et en particulier sur le principe dispositif, la charge de la preuve et l'aptitude à rendre un verdict;
- Formation sur «La Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales – Normes et jurisprudence européennes en matière de protection des droits individuels»;
- Formation sur les aspects judiciaires de la lutte contre la corruption;
- Séminaires «Enjeux actuels du droit patrimonial» et «Coopération internationale en matière civile»;
- Séminaire sur le thème «Rôle de la législation nationale dans l'entraide judiciaire internationale et coopération internationale en matière civile et commerciale»;
- Formation sur le thème «Examen des acquis de l'Union européenne dans le domaine de l'entraide judiciaire en matière civile»;
- Formation sur le thème «Aspects juridiques civils de la protection des droits de l'enfant» organisée par le bureau de l'UNICEF au Monténégro et visant à approfondir les connaissances et compétences des juges dans les domaines de la psychologie de l'enfant et de la psychologie légale, afin de raréfier toute forme de traitement pouvant être préjudiciable à la santé mentale des enfants et d'améliorer leur position dans les procédures civiles;

---

3. Les mentions en caractères gras indiquent les postes occupés ou les activités menées actuellement.

- Séminaire sur la propriété intellectuelle organisé par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement en coopération avec l'Organisation internationale de droit du développement (OIDD);
- Formation sur le thème «Compétence, reconnaissance et exécution des décisions en matière civile et commerciale dans le droit de l'Union européenne et le droit monténégrin»;
- Séminaires: «Enjeux actuels du droit du travail et en particulier du harcèlement», «Amélioration de la coopération entre le système judiciaire et les médias au Monténégro», «Coopération judiciaire en matière civile et commerciale» et «Entraide judiciaire internationale en matière civile et commerciale»;
- Formation sur le thème «Recours effectif», organisée par le TAIEX;
- Formatrice nationale certifiée (au terme du programme de formation des formateurs) en droit à la liberté d'expression et en droit à un procès équitable (Articles 6 et 10 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales);
- Formatrice certifiée au terme du programme de formation des formateurs sur les questions liées à la liberté d'expression;
- Intervenante à la conférence sur «Le rôle des présidents de tribunaux pour garantir un système judiciaire indépendant et responsable», organisée en partenariat avec le bureau de Programmes du Conseil de l'Europe à Podgorica, la Cour suprême du Monténégro et le Conseil de la magistrature du Monténégro; et
- Unique participante du Monténégro au Séminaire sur «La liberté d'expression en ligne» organisé par le Conseil de l'Europe en coopération avec la Cour suprême chypriote à Nicosie, Chypre, en avril 2017.

### III. Activités professionnelles pertinentes

#### a. Description des activités judiciaires

Expérience de près de 19 ans au sein des tribunaux.

En sa qualité d'avocate, M.P. prodigue des conseils juridiques et exerce par procuration pour ses clients, y compris en appliquant directement la CEDH et sa jurisprudence dans divers litiges devant les juridictions de droit commun ou la Cour constitutionnelle du Monténégro. Depuis sa nomination en tant que juge (2010), M.P. met directement en œuvre la Convention et sa jurisprudence en dispensant la justice aux parties aux procès.

- 1998–2001 – Stagiaire dans un cabinet d'avocats. Principales tâches et responsabilités:
  - représenter des clients devant les tribunaux;
  - mener d'autres procédures pertinentes engagées devant différentes instances de l'État; et
  - fournir sur demande une assistance administrative directe à l'associé principal.
- 2001–2010 – Avocate. Principales tâches et responsabilités:
  - Représenter des parties en justice en matière civile et pénale.
  - Représenter des clients dans diverses procédures administratives, ainsi que dans des procédures d'exécution des décisions judiciaires. En dispensant des services juridiques à des clients, M.P. a fréquemment appliqué des normes et instruments internationaux relatifs à la protection des libertés et droits fondamentaux – dont principalement la CEDH et sa jurisprudence, mais aussi d'autres instruments pertinents des Nations Unies et Conventions internationales des «six grands groupes», dont le PIDCP et ses protocoles, le PIDESC, la Convention relative aux droits de l'enfant et la pratique de leurs commissions. Concernant la CEDH, la majorité des affaires traitées portaient, sans s'y limiter, sur l'article 2 (droit à la vie), l'article 3 (interdiction de la torture), l'article 5 (droit à la liberté et à la sécurité), l'article 6 (droit à un procès équitable), l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) et l'article 12 (droit au mariage) de la Convention européenne, ainsi que sur les dispositions de l'article 1 Protocole n° 1 à la Convention (protection de la propriété) et l'article 5 du Protocole n° 7 à la Convention (égalité entre époux).
  - Représenter des clients dans des procédures engagées devant la Cour constitutionnelle du Monténégro. M.P. a notamment introduit des recours constitutionnels signalant de possibles violations des libertés et droits fondamentaux dans des affaires concrètes examinées par des tribunaux ordinaires. Celles-ci avaient trait, sans s'y limiter, au droit à la jouissance sans entraves de la vie de famille, au droit au logement, aux droits sociaux, au droit au travail, à la protection de l'enfance, etc.;

- En tant qu'avocate, travailler comme consultante juridique externe pour plusieurs ONG œuvrant notamment à la sensibilisation aux normes des droits de l'homme et à leurs mécanismes de protection. Dans le cadre de ces activités, M.P. a fourni des conseils juridiques à l'ONG «Safe women house» et a fait partie du groupe de travail qui a élaboré la loi sur la protection des témoins;
- Représenter des minorités et les femmes devant différentes juridictions (y compris pour des recours constitutionnels) et dans le cadre de procédures administratives *pro bono*;
- Assurer les fonctions de bureau et superviser des membres du personnel;
- Enregistrer différentes formes de personnes morales conformément à la loi sur les sociétés commerciales; engager des procédures requises par l'administration fiscale en représentant des sociétés et en gérant la coopération entre les sociétés nouvellement enregistrées et l'administration fiscale à la demande de cette dernière; obtenir divers types de permis pour de nouvelles sociétés à la demande de clients; et rédiger des contrats (conformes au droit des affaires, au droit des sociétés, au droit de la famille, au droit des biens fonciers, etc.).

De 2006 à 2009, M.P. a constitué et enregistré plus de 50 sociétés, dont une banque (préparation de l'ensemble des contrats, procédures et permis, création d'un département des ressources humaines, et prise en charge des contrats et procédures pour d'autres services et succursales de la banque).

M.P. a représenté divers investisseurs étrangers dans le cadre de plus de 100 procédures d'achat et de vente de biens (procédures incluant des négociations, la signature de contrats, le transfert de propriétés du vendeur à l'acquéreur, etc.). Ces activités incluaient également la représentation de ressortissants étrangers dans le cadre de diverses procédures administratives (visant à obtenir des permis de séjour et de travail et à régler d'autres questions statutaires).

- 28 décembre 2010–8 avril 2015 – Juge du tribunal de première instance de Podgorica. En cette qualité, M.P. s'est essentiellement occupée d'affaires civiles, son travail consistant à statuer en première instance sur:

- a) des différends portant sur les droits de propriété, de la famille et individuels, les droits d'auteur et autres, à l'exception des différends où la loi prévoit la compétence d'autres tribunaux;
- b) des différends portant sur la rectification de, ou la réponse à, des informations fournies par les médias et des actions relatives à des violations de droits individuels commises par les médias;
- c) des différends portant sur l'emploi, la conclusion et l'application de conventions collectives, ainsi que tous les différends entre employeurs et syndicats; l'application du droit de grève; la désignation et la suppression d'organes au sein de sociétés et d'autres personnes légales.

En tant que juge d'un tribunal de première instance, M.P. a également été membre d'un collège de juges habilité à traiter de questions liées à l'exécution et aux différends survenant au cours de, ou dus à des procédures d'exécution au titre de seconde instance judiciaire.

**Du 8.04.2015 à aujourd'hui – Juge de la Haute Cour de Podgorica. En cette qualité, M.P. a été affectée à la Chambre civile de la Cour comme membre d'un collège de trois juges, et à la Chambre pénale, là aussi comme membre d'un collège de trois juges. En tant que juge de la Haute Cour de Podgorica elle:**

- 1) statue sur des procédures pénales engagées pour des infractions punies par la loi d'une peine d'emprisonnement principale d'un maximum de 10 ans, indépendamment de la réputation, de la profession et du statut de la personne faisant l'objet de la procédure, et pour les infractions pénales suivantes: homicide, viol, fabrication non autorisée, possession et mise en circulation de stupéfiants, incitation à la haine ethnique, raciale et religieuse, à la discorde et à l'intolérance, etc.**
- 2) statue en seconde instance (en matière civile) sur des recours à l'encontre de décisions rendues par des tribunaux de première instance, et**
- 3) règle les conflits juridictionnels entre les tribunaux de première instance;**

*b. Description des activités juridiques non judiciaires*

- 2003–2005 – Consultante spéciale auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur des questions relatives au droit à un procès équitable. À ce titre, M.P. a dispensé des conseils juridiques dans des affaires portant sur de graves violations potentielles des droits de l'homme. Ces affaires concernaient notamment des tortures policières, des violences à l'encontre des femmes et des crimes de guerre.
- **2015 à aujourd'hui – Maître de conférences sur le droit à la liberté d'expression et le droit à un procès équitable dans un délai raisonnable, Centre de formation judiciaire du Monténégro.**
- **2017 à aujourd'hui – Membre du Conseil consultatif de juges européens (CCJE).**

*c. Description des activités professionnelles non juridiques*

**Formatrice nationale de juges et de procureurs sur le droit à un procès équitable et le droit à la liberté d'expression, respectivement réglementés par les articles 6 et 10 de la CEDH, Centre de formation judiciaire.**

**IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme**

- 2001 – 2010 – Dans le cadre de son activité juridique en tant qu'avocate, M.P. a apporté à divers clients une assistance juridique dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et tout spécialement concernant les droits des femmes et des minorités dans les procédures judiciaires et administratives, ainsi que devant la Cour constitutionnelle. Les affaires portaient notamment sur les droits à la nationalité, de séjour, au nom, à la vie familiale, de garde, à la protection sociale, au travail, de propriété, etc. À de nombreuses reprises, M.P. a directement appliqué non seulement la CEDH et la jurisprudence correspondante, mais encore d'autres traités internationaux tels que: les Conventions des Nations unies relatives aux droits de l'homme (susmentionnées), la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et la Convention sur la cessation de la relation de travail à l'initiative de l'employeur (STCE n° 158).
- **2010 – à aujourd'hui – En tant que juge, de tribunaux de première ou de seconde instance, a directement appliqué dans les affaires dont elle était chargée l'article 2 (droit à la vie), l'article 5 (droit à la liberté et à la sécurité), l'article 6 (droit à un procès équitable / en particulier droit à un tribunal en tant que droit implicite), l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale), l'article 10 (droit à la liberté d'expression), l'article 1 du Protocole n° 1 à la Convention (protection de la propriété), l'article 5 du Protocole n° 7 à la Convention (égalité entre époux et dans leurs relations avec leurs enfants) et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative à ces articles. Plusieurs affaires – dans lesquelles elle était juge rapporteur – incluaient la mise en balance et l'application de différents articles – par ex. le droit au respect de son domicile (article 8 de la Convention) et le droit à la protection de la propriété (article 1 du Protocole n° 1 à la Convention). Dans certaines affaires, plusieurs conventions et traités internationaux ont été appliqués, tels: la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), la Convention sur la cessation de la relation de travail à l'initiative de l'employeur (STCE n°58), etc. Un nombre important de jugements confirmant ce qui a été déclaré plus haut ont été présentés avec l'appel à candidature pour l'élection d'un juge à la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg n° 01-112-7716 / 17 du 06.23.2017, et peuvent être à nouveau présentés à votre demande.**

Pendant ses 19 années de carrière au sein des tribunaux en sa qualité d'avocate et de juge, M.P. a directement mis en œuvre les normes de la CEDH. Enfin et surtout, elle a prodigué ses conseils d'experte au Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, ainsi qu'au secteur des ONG au Monténégro.

**V. Activités publiques**

*a. Fonctions publiques*

Aucune.

**b. Mandats électifs**

Aucun.

**c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique**

N'a jamais été membre d'un parti politique. Ne s'est jamais engagée dans une activité politique.

**VI. Autres activités**

Organisation de, et participation à, de nombreux événements relatifs aux droits de l'homme et à la justice (cours, séminaires, tables rondes).

**Membre du Conseil consultatif de juges européens (CCJE).**

**VII. Publications et autres travaux**

M.P. est l'auteure de nombreux articles sur le droit à la liberté d'expression et le droit à un procès équitable. Elle est co-auteure de «Un guide sur la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme» et de «Un guide sur la mise en œuvre de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme».

**VIII. Langues**

Langue	Lu			Écrit			Parlé		
	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
a. Première langue:									
monténégrin, serbe, croate, bosniaque	x			x			x		
b. Langues officielles:									
– anglais	x			x			x		
– français			x						

**IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans [la deuxième] langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.**

Au cas où je n'aurais pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, je confirme mon intention de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre mes fonctions ainsi que, si besoin est, au début de mon mandat si je suis élue juge à la Cour.

**X. Autres informations pertinentes**

Aptitudes et compétences sociales:

Ses points forts sont l'esprit d'initiative et la patience, ainsi qu'une grande maîtrise de soi. Ces traits de caractère démontrent sa capacité à travailler en équipe. Elle entretient des rapports empreints de respect avec de nombreux juges de juridictions nationales. Au cours de sa carrière, elle a pris part à divers projets qui ont contribué à améliorer l'efficacité de la justice. Elle a notamment manifesté ces qualités dans l'exercice de la fonction de juge auprès de tribunaux de première et seconde instance (poste qu'elle occupe encore actuellement). En effet, dans l'ensemble de sa carrière de juge, elle a fini chaque année judiciaire avec un pourcentage d'application des normes de 105 à 125% et des données statistiques de très grande qualité (plus de 90% de jugements confirmés). Aucune demande de contrôle ou d'action en réparation équitable n'a jamais été formée dans les affaires lui ayant été attribuées.

Capable de s'adapter rapidement à la nouveauté – collègues, milieu de vie et de travail. Caractère très sociable et communicatif.

Utilise activement l'alphabet latin et l'alphabet cyrillique.

Maîtrise du système opérationnel *Windows XP* et des applications logicielles *Word, WordPro, E-mail, Internet, PowerPoint*.

Célibataire.

**XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu(e) juge à la Cour.**

Je confirme que je m'installerai de manière permanente à Strasbourg si je suis élue juge à la Cour.

## **Annexe 3 – Boris SAVIĆ**

### **CURRICULUM VITAE<sup>4</sup>**

#### **I. État civil**

Nom, prénom: Savić, Boris

Sexe: masculin

Date et lieu de naissance: 28 novembre 1961 à Ploče, République de Croatie

Nationalité: monténégrine

Situation de famille: marié, deux enfants de 23 et 24 ans.

#### **II. Études, diplômes et autres qualifications**

- 1987 – Licencié en droit, Faculté de droit de l'Université de Belgrade
- 1990 – Réussite aux concours administratifs à Podgorica
- 1991 – Réussite à l'examen du barreau à Podgorica

Pendant ma carrière professionnelle, j'ai poursuivi ma spécialisation en assistant à de nombreux séminaires et congrès. Je ne mentionnerai ici que les formations suivies depuis 2014, et, parmi celles-ci, celles que je considère comme étant les plus importantes:

- Séminaire: les grandes décisions de la jurisprudence internationale en matière d'enquêtes financières et de confiscation de biens, Kolašin, juillet 2014;
- Symposium sur le droit international et les droits de l'homme – une analyse interdisciplinaire du rôle du droit international dans la promotion des droits de l'homme, Cetinje, juillet 2014;
- Conférence: La coopération judiciaire en matière pénale dans l'Union européenne, le point de vue du praticien, Luxembourg, décembre 2014;
- Conférence sur les stratégies de lutte contre l'extrémisme violent au Monténégro, Budva, mars 2015;
- Conférence sur le recours au droit administratif pour enquêter et se prononcer sur les abus commis dans l'exercice de fonctions officielles et les actes de corruption, Bečići, avril 2015;
- Séminaire sur les enquêtes financières, la lutte contre le blanchiment des capitaux et les procédures de confiscation de biens, Pržno, juin 2015;
- Séminaire: enquêtes financières et coopération interinstitutionnelle, Budva, novembre 2015;
- Réunion de formation: les nouveaux risques de falsification de l'euro: le web invisible et les crypto-monnaies, Rome, avril 2016;
- Conférence des Cours Suprêmes des États membres de l'Union européenne et des pays candidats à l'Union européenne, Cetinje, septembre 2016;
- Visite d'étude aux États-Unis, septembre 2015;
- Conférence: Les enquêtes financières internationales, Budva, mars 2017;
- Conférence: le règlement judiciaire des affaires de terrorisme, Prague, mars 2017;
- Conférence: la gestion des tribunaux, Kolašin, février 2017;
- Conférence: plaider-coupable, Kolašin, juillet 2017.

Outre ces formations, j'ai fait partie de plusieurs délégations d'étude pendant ma carrière de procureur et de juge, et j'ai eu l'occasion de visiter un grand nombre de tribunaux dans plusieurs pays européens et aux États-Unis, ce qui m'a permis de me familiariser avec leur façon de travailler.

---

4. Les mentions en caractères gras indiquent les postes occupés ou les activités menées actuellement.

### III. Activités professionnelles pertinentes

#### a. Description des activités judiciaires

- Juin 1991–novembre 1994 – procureur de base adjoint à Kotor
- Novembre 1994–décembre 2003 – juge du tribunal de base de Kotor
- 1998–2003 – vice-président du tribunal de base
- Décembre 2003–février 2014 – procureur de base à Kotor
- **Depuis février 2014, Président de la Haute Cour de Podgorica (au sein de la Haute Cour, il existe une division spécialisée en matière de criminalité organisée, de corruption, de terrorisme et de crimes de guerre, qui est le seul service spécialisé dans ce type d'infractions pénales du Monténégro).**

#### b. Description des activités juridiques non judiciaires

- Octobre 1987–juin 1991 – juriste en entreprise
- 2005–2014 – responsable du point de contact pour la coopération des autorités judiciaires monténégrines avec Eurojust
- 2004–2009 – président de l'Assemblée de l'Association des procureurs d'État du Monténégro

#### **Membre de l'Association des juges du Monténégro**

#### c. Description des activités professionnelles non juridiques

PCIE – Passeport de compétences informatiques européen (Start Certificate), Podgorica

### IV. Activités et expérience dans le domaine des droits de l'homme

26 ans d'expérience dans l'exercice de fonctions judiciaires, en tant que procureur et juge d'un tribunal de base, puis au sein de la Haute Cour de Podgorica. Durant cette période, j'ai rédigé des milliers d'actes d'accusation et de jugements, tous directement liés aux droits de l'homme.

### V. Activités publiques

#### a. Postes dans la fonction publique

Aucun

#### b. Mandats électifs

Aucun.

#### c. Fonctions exercées au sein d'un parti ou d'un mouvement politique

Aucune. Je n'ai jamais été engagé dans aucune activité politique.

### VI. Autres activités

Aucune.

### VII. Travaux et publications

J'ai seulement sélectionné les travaux réalisés au cours des trois dernières années alors que j'exerçais la fonction de Président de la Haute Cour – travaux présentés aux Journées annuelles de la magistrature et parues dans la publication «Days of Judiciary»:

- 2014 – "Exclusion of Illegally Obtained Evidence in the Criminal Procedure",
- 2016 – "Confiscation of Property Gain Obtained by Criminal Activities".

### VIII. Langues

Langue	Lu			Écrit			Parlé		
	Très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien	très bien	bien	assez bien
<b>a. Langue maternelle:</b>									
monténégrin	x			x			x		
(serbe – bosniaque – croate)									
<b>b. Langues officielles:</b>									
– anglais	x			x			x		
– français									

**IX. Au cas où vous n'auriez pas le niveau de compétence linguistique requis pour exercer la fonction de juge dans une langue officielle, veuillez confirmer votre intention, si vous êtes élu(e) juge à la Cour, de suivre des cours de langue intensifs dans la langue concernée avant de prendre vos fonctions ainsi que, si besoin est, au début de votre mandat.**

Je confirme que je suis disposé à suivre des cours de langue intensifs.

### X. Autres éléments pertinents

**XI. Veuillez confirmer que vous vous installeriez de manière permanente à Strasbourg au cas où vous seriez élu juge à la Cour.**

Si j'étais élu juge à la Cour, je résiderais à Strasbourg.